

Dossier suivi par :  
DESNOE Martine

Tél : 02 99 29 75 46  
email : martine.desnoe@st-  
jacques.fr

Référence : DA 35281 22  
M0038  
Décision n° 2022.034

Maître LELOGEAI  
4, rue du Bordage  
35510 CESSON SÉVIGNÉ

Le 7 juillet 2022

**RENONCIATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION**

En réponse à la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée en mairie de SAINT JACQUES DE LA LANDE le 29/06/2022 relative au bien désigné ci-après :

Concernant : maison  
Adresse : 45 Rue du Manoir à SAINT JACQUES DE LA LANDE  
Références Cadastres : AL0142  
Prix envisagé : 331000,00 €

La commune de SAINT JACQUES DE LA LANDE renonce à l'exercice du droit de préemption.

La Maire,

Marie DUCAMIN



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : —

Publié sur le site de la Ville le : 11/07/22

Par le service affaires générales

St-Jacques